

## • Qu'est-ce qu'une famille ?

### Définition de famille – Le Robert

**Antiquité (sens étymologique)** Ensemble des personnes vivant sous le même toit.

**didactique** Ensemble des personnes unies par le sang ou les alliances et composant un groupe. *La famille antique, la famille moderne. Famille patriarcale.*

**(sens large)** L'ensemble des personnes liées entre elles par le mariage par la filiation ou par l'adoption.

---

VALLON Serge, « Qu'est-ce qu'une famille ? Fonctions et représentations familiales », *VST - Vie sociale et traitements*, 2006/1 (n° 89), p. 154-161. DOI : 10.3917/vst.089.0154. URL : <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-et-traitements-2006-1-page-154.htm>

Le grand ethnologue français Claude Lévi-Strauss, spécialiste des relations de parenté, décrit l'étonnante variété sur notre planète des systèmes de parenté : monogame ou polygame ; ici on reste chez les parents, ici on doit s'en éloigner ; ici la liberté sexuelle est permise aux jeunes, ici elle est interdite ; ici on peut prêter sa femme à un invité, ailleurs on la cache à tout étranger.

Il montre en même temps que cette variété s'accompagne d'une présence presque universelle de liens familiaux dans des sociétés très différentes : on y trouve un mariage, des liens étroits entre parents et enfants, des règles juridiques, des obligations économiques, religieuses, sociales, des droits et interdits sexuels.

### **Que retenir des constats des sciences humaines ?**

D'abord que la famille est « *un phénomène universel* », répandu chez les humains depuis des millénaires, bien avant sa consécration moderne et religieuse en Occident par le christianisme.

Ensuite, que les sociétés prescrivent toujours *des règles sur le choix du conjoint*, sur les libertés et devoirs sexuels, et *sur l'appartenance des enfants à une lignée ou à une autre* selon les cas. Le mariage n'a pas de lien avec le plaisir des sens mais d'abord avec des raisons économiques et sociales.

*L'interdiction de l'inceste, bien que rarement écrite, est partout observée* : certaines relations sexuelles et matrimoniales sont interdites et d'autres sont recommandées ou obligées. Les choix individuels sont ainsi négligés. Ces interdits peuvent avoir des exceptions et évoluer.

La famille n'est pas un phénomène naturel, mais humain. *Elle est – dit l'ethnologue – la rencontre de deux familles qui sont déjà là pour échanger des époux et se prolonger par des enfants*, et ainsi de suite indéfiniment. « Ce qui différencie l'homme de l'animal, c'est que dans l'humanité, une famille ne saurait exister s'il n'y avait pas d'abord une société : pluralité de familles qui reconnaissent l'existence de liens autres que la consanguinité, et que le procès naturel de la filiation ne peut suivre son cours qu'intégré au procès social de l'alliance » (Lévi-Strauss, *Regard éloigné, op. cit.*, p. 83).

Sans ces règles et interdits sociaux, les familles « biologiques » risqueraient de s'isoler et de s'enfermer dans l'ignorance ou la haine de l'Autre. L'interdit de l'inceste est au service de la vie sociale. Il oblige à échanger, à circuler dans les réseaux, à épouser son ennemi ou l'étranger, à se lancer dans le « grand jeu du mariage ».